



Valorisation des déchets
Pays de Rance et de la Baie

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Sommaire

1. Contexte.....	3
1.1 Contexte national	3
1.2 Contexte SMPRB.....	5
2. Les orientations budgétaires 2025	7
2.1 Une croissance démographique dynamique.....	7
2.2 Une légère évolution à la hausse des tonnages globaux.....	7
2.3 Informations relatives au personnel du SMPRB	12
2.4 Informations relatives aux équipements du SMPRB	12
3. Un équilibre assuré par les participations des adhérents	15
3.1 Evolution des dépenses attendues pour 2025	16
3.2 Structure et gestion de la dette	16
3.3 Evolution des tarifs pour 2025.....	17
3.4 Evolution des recettes de reprise	21
3.5 Evolution des recettes liées aux soutiens	22
4. Prospective financière	22

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les 10 semaines précédant l'adoption de ce dernier.

1. Contexte

1.1 Contexte national

Un contexte de redressement des finances publiques qui impactera les collectivités territoriales

Les projections de la Banque de France publiée en décembre 2024 nous apporte des informations éclairantes sur le contexte macroéconomique.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant soutenue surtout par les exportations et la demande publique. L'investissement privé est moins présent.

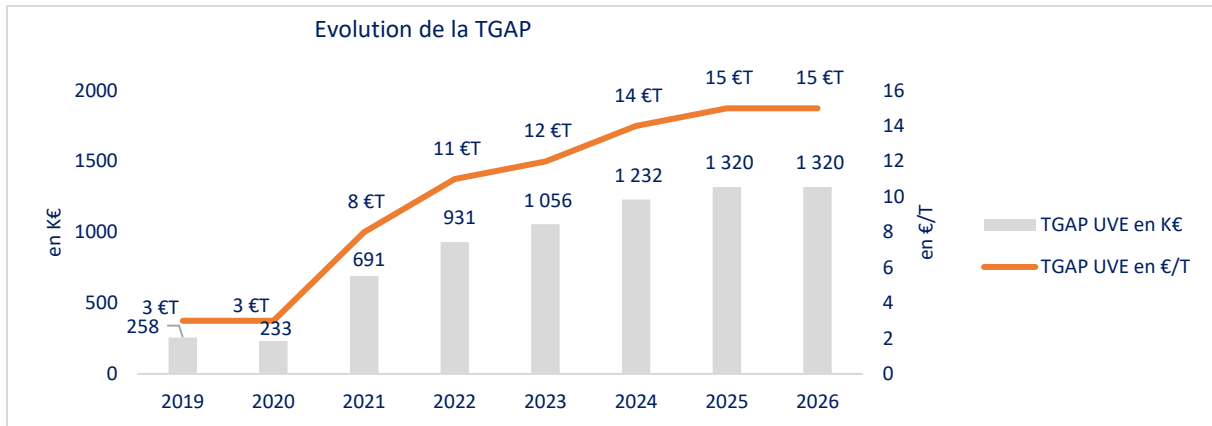
En 2025, la croissance devrait être atone et avoisiner 1 % sans doute 0.9% en moyenne annuelle pour rebondir en 2026 aux alentours de 1.3%. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques.

L'inflation diminuerait nettement en 2024 estimée à 2,4 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,6 % en moyenne annuelle en raison du reflux des prix de l'alimentation, des biens manufacturés et surtout de l'énergie (avec un impact conséquent de la baisse des prix de l'électricité). L'inflation devrait s'inscrire durablement à la baisse. Toutefois, l'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue plus lentement pour se stabiliser à 2,2 %, après 2,4 % en 2024.

Pour 2025, au regard des prévisions macroéconomiques exposées ci-dessus et de l'impact de l'inflation constaté sur les coûts des marchés, nous estimons une révision des prix à hauteur de 2 ou 3 % sur les dépenses. Ainsi par exemple, les prévisions de coût liées au transport sont réévaluées à hauteur de 2 %, alors que le coût du traitement des déchets le sera à hauteur de 3 %.

Evolution des taxes

La TGAP sur les ordures ménagères valorisées en UVE poursuit son évolution. Pour l'UVE de Taden, la hausse est de 1€/T en 2025. La perspective d'évolution n'est pas encore connue pour 2026 et suivantes.



Pour les déchets enfouis en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), la TGAP évolue de 58€/T en 2024 à 65€/T en 2025.

La contribution sur la rente infra-marginale, CRIM, de la production d'électricité vise à prélever une fraction des revenus de marchés excédents un seuil forfaitaire, imposant ainsi une participation financière des producteurs d'électricité. Pour le SMPRB, cette contribution représente 350 000 € en 2025, budgétisée au BP 2025. SUEZ a déposé un rescrit auprès de la direction des finances afin que le SMPRB, en tant que collectivité publique, soit exonéré de cette contribution.

La poursuite du déploiement des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Les filières REP encadrent la gestion des déchets issus des produits mis sur le marché. L'année 2025 est dans la continuité du déploiement des filières REP mises en œuvre dans le cadre de la loi AGECE.

Les filières suivantes sont déjà en place au SMPRB : emballages et papiers, ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux spécifiques, extincteurs, néons, lampes, piles, déchets d'activité de soins à risques infectieux, textiles, pneus, articles de bricolage et de jardin, jouets.

A l'échelle du SMPRB, la REP emballages et papiers porte sur la collecte sélective et génère environ 6 M€ de soutiens par an. Un nouveau contrat, dénommé Contrat Type Unique, proposé par les éco organismes sur la base d'un nouveau cahier des charges du Ministère, devra être signé en 2025, sans changement de barème financier. Dans la continuité des réflexions menées sur un portage des REP par le SMPRB, une analyse devra être réalisée début 2025 de façon à évaluer les éventuels impacts d'un portage de ce nouveau contrat par le SMPRB versus portage de contrats par les adhérents, comme c'est le cas actuellement. Les sommes correspondant aux soutiens CITEO seront intégrées au BP 2025 en fonction de la décision qui sera prise pour le portage du nouveau contrat CITEO.

Les autres filières REP portent sur les déchets collectés en déchèteries. Elles portent ainsi sur environ 10% des tonnages collectés en déchèteries.

Deux nouvelles filières seront mises en œuvre en 2025 :

- REP des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : le contrat, porté par le SMPRB pour SMA, DA et CCCE, sera signé en janvier 2025.

- REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) : contrat signé en novembre 2024, avec un déploiement opérationnel progressif en 2025.

Les objectifs de la REP PMCB sont de permettre à tout détenteur de déchets inertes, des particuliers, et des professionnels lorsque ceux-ci sont accueillis sur les déchèteries, de se défaire gratuitement de ses déchets triés issus de travaux de construction, rénovation ou démolition. Ces déchets représentent une part importante des tonnages collectés dans les déchèteries publiques, déclinés en 7 flux. L'approche budgétaire 2025 reste, à ce stade, prudente dans l'intégration des impacts de la REP PMCB. L'impact réel sera suivi tout au long de l'année de manière à produire les réajustements budgétaires nécessaires le cas échéant.

Une incertitude toujours de mise sur les recettes de reprise et de soutiens

Les recettes issues de la valorisation matière restent difficiles à estimer car elles sont adossées à des cours de matières premières assez volatiles.

Les cours observés en 2024 étaient forts sur une bonne partie de l'année et ont largement baissé en fin d'année. La baisse se poursuit en 2025, tout du moins en début d'année.

Le BP 2025 est donc travaillé sur la base de recettes à la baisse par rapport à 2024.

1.2 Contexte SMPRB

L'intégration du secteur de Matignon auprès du SMPRB

Par courrier en date du 26 juin 2023, le Président de Dinan Agglomération avisait le Président de Kerval de son souhait de quitter le syndicat. En effet, la structure intercommunale est rattachée à 3 syndicats mixtes pour ce qui concerne le traitement des déchets ménagers. Ainsi, cette sortie permettrait « une organisation de la compétence – traitement des déchets – ... simplifiée et la gestion administrative et financière... facilitée » avec un rattachement du secteur de Matignon auprès du SMPRB.

La date effective de retrait est attendue pour le 1^{er} avril 2025.

Pour le SMPRB, il en résulte l'intégration du secteur de Matignon, 9 783 habitants, pour y exercer la compétence traitement des déchets ménagers, comme sur l'ensemble de son territoire. Les tonnages concernés estimés pour 2024 sont les suivants :

- Ordures ménagères : 3 600 tonnes,
- Déchets issus de la collecte sélective : 670 tonnes,
- Déchets des déchèteries : 7 300 tonnes.

Des projets d'investissement ambitieux pour le SMPRB

Les principaux investissements du SMPRB sur la période 2025-2029 correspondent aux travaux prévus sur l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Taden pour un montant de 125M€ dont les éléments sont détaillés ci-après. En investissement, le SMPRB poursuit l'élaboration de son PPI en prévoyant des dépenses de 4M€ au titre des centres de transfert de la collecte sélective.

La mise en œuvre du schéma de tri de la collecte sélective

Le schéma de tri de la collecte sélective voté par le Comité Syndical en décembre 2024 sera mis en œuvre en 2025 :

- Elargissement de la coopération avec Kerval : prise en charge de la collecte sélective de DA et de CCCE, en plus de celle de SMA et de CCDol, respectivement à compter du 1^{er} juin et du 1^{er} juillet 2026. 10 500 tonnes de collecte sélective du SMPRB devraient ainsi être triées sur Kerval en 2025 pour atteindre à 13 000 t à 14 000 t en 2026 et années suivantes,
- Tri de la collecte sélective de Valcobreizh sur SPHERE dans le cadre de la poursuite du marché en cours.

La mise en œuvre du schéma de transfert de la collecte sélective

Le schéma de transfert de la collecte sélective voté par le Comité Syndical en décembre 2024 sera mis en œuvre en 2025 :

- Transfert de la collecte sélective de SMA et de CCCE sur l'ancien centre de tri de SMA, dans le cadre d'un avenant à la convention de coopération public/public SMA/SMPRB,
- Transfert de la collecte sélective de DA sur le site de Robidou dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec DA. Dans le cas où l'étude en cours sur la conformité ICPE conduirait à écarter le site de Robidou, le SMPRB mettrait en œuvre un marché publique de transfert de la collecte sélective de DA,
- Transfert de de la collecte sélective de CCDol et de Valcobreizh dans la continuité des années précédentes.

En 2025, tous les coûts de transfert de la collecte sélective seront intégrés dans le tarif commun de transfert de la collecte sélective.

Un objectif de simplification tarifaire pour les adhérents

Le SMPRB souhaite simplifier et rendre plus lisible progressivement la structure tarifaire du Syndicat.

Au 1^{er} juillet 2025, tous les adhérents seront aux tarifs communs pour tous les flux avec la fin des marchés transférés.

L'année 2025 verra l'intégration dans le tarif commun de la CS de la globalité du coût de transfert de la collecte sélective, incluant les charges des centres de transfert de Saint-Malo et de Dinan.

Pour 2026, une globalisation des frais de structures sera étudiée et potentiellement proposée : anciennes portées par les OMR et nouvelles liées aux nouvelles compétences, au regard de la globalisation des tonnes prises en charge par le SPMRB.

A horizon 2026, la structuration tarifaire serait la suivante :

	2023	2024		2025		2026	
		Janv-Avril	Mai-Déc	Janv-juin	Juillet-Déc		
OMR-TVI-Refus TM	OMR – UVE (y compris Centres de transfert CS)	OMR – UVE : en €/tonne					
	OMR - TMB : en €/tonne	OMR - TMB : en €/tonne					
	TVI (traitement) : en €/tonne	TVI (traitement) : en €/tonne					
	Refus TMB : en €/tonne	Refus TMB : en €/tonne					
COLLECTE SELECTIVE	CCCE : Tarif marché transféré jusqu'au mois de juin 2025						
	DA : Tarif marché transféré jusqu'au mois de mai 2025						
	TARIFS COMMUNS : Tri : en €/T Transport : en €/rotation Refus de tri : en €/T	TARIFS COMMUNS : Tri : en €/T Transport : en €/rotation Refus de tri : en €/T				COLLECTE SELECTIVE : en €/tonne	
DECHETERIES	CCCE : Tarifs marchés transférés jusqu'au mois d'avril						
	DA : Tarifs marchés transférés jusqu'au mois de mai 2025						
	TARIFS COMMUNS par flux de déchets : Location de caissons : en €/mois Traitement : en €/T Transport : en €/rotation					DECHETERIES par flux : en €/tonne Déclassements > seuil à définir : en €/T	
NOUVELLES CHARGES DE STRUCTURE	Mont forfaitaire ventilé au prorata des tonnages CS, Déchèteries, verre					vers la création d'un tarif unique incluant les charges anciennes et celles liées aux nouvelles compétences	

2. Les orientations budgétaires 2025

2.1 Une croissance démographique dynamique

La population DGF 2023 a augmenté de +1% par rapport à 2022 pour atteindre 358 859 habitants.

2.2 Une légère évolution à la hausse des tonnages globaux

En 2025, une légère augmentation à la hausse des tonnages globaux devrait être observée en raison de l'entrée de Matignon dans le périmètre du SMPRB.

A isopérimètre par rapport à 2024, une légère baisse aurait été observée (1%).

SYNTHESE	2023	Estimation 2024	Estimation 2025
OMR - Hors Matignon	70 437	67 801	67 704
<i>Evolution année n/n-1</i>		-4%	0%
OMR - Matignon			3 600
Collecte sélective - Hors Matignon	17 084	17 960	18 483
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	3%
Collecte sélective - Matignon			569
Verre - Hors Matignon	17 668	17 039	17 700
<i>Evolution année n/n-1</i>		-4%	4%
Verre - Matignon			965
Déchèteries - Hors Matignon	132 578	134 183	130 649
<i>Evolution année n/n-1</i>		1%	-3%
Déchèteries - Matignon			5 160
Total - Hors Matignon	237 767	236 983	234 536
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	-1%
Total	237 767	236 983	244 830
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	3%

a) Ordures ménagères résiduelles (OMR)

A périmètre constant (donc hors Matignon), une stabilisation des tonnages d'OMR est prévue pour 2025.

OMR	2021	2022	2023	2024	2025 (estimé)
CCCE	11 621	11 142	9 675	9 533	9 500
<i>Evolution année n/n-1</i>		-4%	-13%	-1%	0%
CCDOL	5 620	5 457	5 117	4 487	4 480
<i>Evolution année n/n-1</i>		-3%	-6%	-12%	0%
DA - Hors Matignon	19 168	18 665	19 017	17 924	17 924
<i>Evolution année n/n-1</i>		-3%	2%	-6%	0%
DA - Matignon					3 600
SMA	25 927	25 873	23 897	23 327	23 300
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	-8%	-2%	0%
VALCO	13 520	12 827	12 731	12 530	12 500
<i>Evolution année n/n-1</i>		-5%	-1%	-2%	0%
TOTAL	75 856	73 964	70 437	67 801	71 304
<i>Evolution année n/n-1</i>		-2%	-5%	-4%	5%

b) Collecte sélective (CS)

Les tonnages 2024 devraient, en atterrissage, être en hausse par rapport à 2023. La tendance 2025 devrait être à la stabilisation, excepté pour Dinan Agglomération qui prévoit une forte hausse liée à la refonte de son service de collecte intégrant la conteneurisation.

La légère baisse appliquée en 2025 pour Valcobreizh reflète la baisse notable de tonnages observée en 2024 pour les bornes papiers/cartons.

Collecte sélective hors verre	2023	2024 (estimation)	2025 (estimation)
CCCE	1 597	1 670	1 670
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	0%
CCDOL	1 426	1 540	1 540
<i>Evolution année n/n-1</i>		8%	0%
DA - Hors Matignon	3 713	3 900	5 055
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	30%
DA - Matignon			569
SMA	5 393	5 700	5 700
<i>Evolution année n/n-1</i>		6%	0%
VALCO	4 955	5 150	5 087
<i>Evolution année n/n-1</i>		4%	-1%
Total	17 084	17 960	19 052
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	6%

Pour le verre, la prévision 2025 est un retour au tonnage 2023 après une baisse de 4% en 2024 non expliquée.

c) Déchets des déchèteries

A périmètre constant (donc hors Matignon), une stabilisation des tonnages des déchèteries est prévue sur CCCE, ainsi qu'une baisse sur DA, SMA et Valcobreizh. La forte baisse observée sur CCDol en 2024 est considérée avec prudence ; d'où une hypothèse haussière appliquée en 2025.

L'intégration de Matignon au périmètre du SMPRB conduit à une augmentation faible du tonnage des déchèteries global (1%).

Déchets des déchèteries	2023	2024 (estimation)	2025 (estimation)
CCCE	13 383	13 964	14 032
<i>Evolution année n/n-1</i>		4%	0%
CCDOL	12 229	10 603	11 219
<i>Evolution année n/n-1</i>		-13%	6%
DA - Hors Matignon	40 838	41 403	40 050
<i>Evolution année n/n-1</i>		1%	-3%
DA - Matignon			5 160
SMA	35 431	35 460	33 685
<i>Evolution année n/n-1</i>		0%	-5%
VALCO	30 697	32 753	31 663
<i>Evolution année n/n-1</i>		7%	-3%
Total	132 578	134 183	135 809
<i>Evolution année n/n-1</i>		1%	1%

	Tonnages 2023	Tonnages 2024 (estimés)	Taux d'évolution 2023-2024
TVI	12 372	12 508	1%
TVNI/polystyrène	10 749	11 083	3%
Déchets verts	52 941	51 825	-2%
Bois	7 095	7 992	13%
Amiante/Gravats	28 551	28 174	-1%
Cartons	3 549	3 636	2%
Métaux	4 448	5 189	17%
Plâtre	860	640	-26%
Hors Eco-DDS	576	376	-35%
Eco-organismes	11 437	12 613	10%
Autres (<i>Pneus avec jantes, briques plâtrières, huiles végétales</i>)		147	

Pour l'établissement du budget 2025, environ 4 000 t de déchets ont été pris en compte dans le cadre de la REP PMCB. Ces tonnages sont comptabilisés dans la projection tonnages 2025 ci-dessus puisqu'ils sont collectés sur les déchèteries, mais ils font l'objet de l'application d'une non-dépense et d'un soutien PMCB dans le budget.

Les détournements TVI

Les tonnages de TVI poursuivent une dynamique de faible progression (+1%).

En 2025, les TVI incinérés à l'UVE devront être plus optimisés de manière à se rapprocher du plafond autorisé de 10 000 t (9 587 t de TVI incinérées à Taden en 2024). Cela permettra de réduire les TVI détournés (2 340 t prévues en 2025 pour 2 938 t en 2024).

TVI y compris détournement	2022	2023	2024 (estimation)	2025 (estimation)
CCCE	1 192	914	1053	957
<i>Evolution année n/n-1</i>		-23%	15%	-9%
CCDOL	843	887	881	868
<i>Evolution année n/n-1</i>		5%	-1%	-1%
DA	5 222	5 442	5 053	5 674
<i>Evolution année n/n-1</i>		4%	-7%	12%
SMA	2 262	2 325	2 517	2 345
<i>Evolution année n/n-1</i>		3%	8%	-7%
VALCO	2 776	2 805	3 021	2 817
<i>Evolution année n/n-1</i>		1%	8%	-7%
Total TVI yc détournement	12 295	12 373	12 525	12 661
<i>Evolution année n/n-1</i>		1%	1%	1%
TVI détournés	2 560	2 419	2 938	2 340

d) Les biodéchets

La réglementation oblige au tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Le SMPRB proposera une solution de traitement des biodéchets pour les adhérents qui mettraient en place une collecte.

Pour rappel, le SMPRB a d'ores et déjà signé une convention de prestation de services avec le GAEC du Champ Fleury (Liffré) pour :

- Le déconditionnement et l'hygiénisation des biodéchets collectés par Valcobreizh ;
- La valorisation énergétique de ces biodéchets par production de méthane via une unité de méthanisation.

Projet de gestion des données du SMPRB

En raison de la montée en compétence du SMPRB, les données se sont multipliées. Les outils utilisés aujourd'hui ont été construits et développés par les agents du SMPRB. Une réflexion est désormais nécessaire pour permettre une sécurisation de ces données.

Pour mener ce projet, le SMPRB se fera accompagner, en 2025/2026, d'un prestataire extérieur pour conseil et programmation le cas échéant.

Les objectifs sont les suivants :

- Fiabiliser la gestion des données,
- Compléter la gestion des données pour la rendre exhaustive sur l'ensemble de l'activité du SMPRB,
- Simplifier dans la mesure du possible les commandes en déchèteries,
- Simplifier dans la mesure du possible les remontées de dysfonctionnements / non-respect CCTP (mieux suivre les clauses contractuelles),
- Simplifier le contrôle de cohérence tonnages et la validation des factures (laborieux aujourd'hui car fait à la main sur la base d'une saisie manuelle de l'ensemble des données de pesée/facturation, et, de fait, source potentielle d'erreurs).

Des dépenses prévisionnelles sont associées à ce projet :

- Mission d'AMO sur 2025/2026 ;
- Déplacements des agents du SMPRB pour réaliser un benchmark ;
- Acquisition ou développement d'un ou de logiciel(s) : 2026.

2.3 Informations relatives au personnel du SMPRB

a) La structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs sont de 20 postes permanents pourvus par 14 agents titulaires, 1 agent contractuel en remplacement d'un agent en longue maladie, 1 recrutement à lancer en 2025 au pôle technique sur un poste vacant et 1 poste d'attaché reste vacant.

3 postes ont été créés spécifiquement pour permettre la nomination de 3 agents du SMPRB pour donner suite à réussite de concours. A la titularisation de ces 3 agents sur leurs nouveaux grades, les 3 anciens postes seront supprimés.

Fin décembre 2025, les effectifs seront bien de 17 postes permanents, en stabilisation avec son activité et ses projets.

b) La durée effective du travail

Par délibération n°2020-045 du Comité syndical du 18 décembre 2020, le SMPRB a mis en place les 1607 heures, réalisables selon plusieurs modalités (cycles hebdomadaires de 35h ou 39h, avec un nombre de 23 jours de RTT pour les agents à 39h).

La journée de solidarité est comptabilisée dans les 1607 heures par prise en compte de 7 heures de travail.

L'ensemble des règles relatives à la durée effective du travail sont rappelées dans le règlement intérieur du SMPRB.

c) Les dépenses de personnel

Les éléments de rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire), ont connu une hausse d'environ 5.8% de 2023 à 2024 soit 32K€ environ. Pour le chapitre 012 dans son intégralité, y compris charges sociales et cotisations diverses, l'évolution a été de 7.5%.

Pour le BP 2025, il n'y a pas de hausse significative prévue sur les éléments de rémunération.

D'une manière générale, de 2024 à 2025, l'évolution des dépenses liées à la masse salariale ne devrait pas connaître d'évolution particulière.

En 2024, le budget masse salariale était prévu pour un montant de 1.04 M€. Pour 2025, les dépenses estimées sont proposées pour un montant de 1.06M€ soit une évolution de 2% en comparaison du BP 24, comprenant :

- une revalorisation IFSE conformément aux délibérations prises par le SMPRB en juillet 2021 ;
- une hausse du taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est confirmée pour porter le taux de 31.65% à 43.65% à terme avec une hausse de 3 points par an de 2025 à 2028 (si pas de modification du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025).

2.4 Informations relatives aux équipements du SMPRB

a) L'UVE

Renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Taden

Le contrat de concession de service public a été notifié à la société Suez RV Energies le 25 octobre 2023 pour l'exploitation de l'UVE ainsi que pour la conception et la réalisation de travaux nécessaires à son optimisation.

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, SUEZ RV Energies a créé une société dédiée, DEWEN (DEchets Watt Energies). DEWEN se substitue de plein droit à SUEZ RV Energie et est considérée comme le concessionnaire. Le contrat a été opérationnellement mis en œuvre le 28 décembre 2023 ; 2024 a donc été la 1^{ère} année d'exploitation pour DEWEN.

Les travaux sont prévus démarrer mi-2025 et se terminer fin 2027 dans leur totalité. La mise en service de la nouvelle ligne est attendue pour le 1^{er} juin 2027.

Le programme de travaux

SUEZ RV Energie a intégré dans son projet l'engagement des élus dans un programme patrimonial ambitieux avec le renouvellement à neuf d'une partie importante de l'infrastructure.

À l'issue des travaux, la capacité de traitement de l'usine sera de 150 000 tonnes de déchets par an.

Les principaux travaux sont les suivants :

- La construction d'une nouvelle ligne d'une capacité de 14 tonnes par heure en substitution d'une des deux lignes actuelles (de 7 tonnes par heure) ;
- L'adaptation de la capacité de réception pour accueillir les tonnages supplémentaires de territoires voisins dans le cadre d'accords de coopération et du principe de solidarité territoriale (agrandissement de la fosse et changement des ponts roulants) ;
- La modernisation de la ligne conservée afin de la renforcer et de l'adapter aux caractéristiques du futur gisement ;
- L'amélioration de l'impact environnemental de l'usine par un passage au traitement sec des fumées des deux lignes, permettant de réduire fortement la consommation d'eau de forage dans le process et d'améliorer la qualité des rejets du site avec 0 rejet d'eau issu du process ;
- La facilitation du traitement des mâchefers par la construction d'une unité fixe sur site ;
- L'adaptation des outils de production des énergies afin de :
 - Maximiser la production d'électricité à 99 Gigawattheure (GWh) au lieu de 41 GWh ; soit l'équivalent des besoins de 21 150 foyers ;
 - Permettre à terme une valorisation énergétique par la fourniture.

Dans le contrat, est prévue en option la fourniture de chaleur au réseau de chaleur urbain (RCU) de Dinan Agglomération dont le projet est en cours. Pour être réalisée, cette option devra être levée au plus tard fin 2025.

Les conditions financières

Le coût global net du contrat de concession est de 136,08 M€ sur 20 ans intégrant :

- Le coût lié au traitement des tonnages du Syndicat et aux investissements réalisés,
- Le reversement au Syndicat des recettes garanties et redevances :
 - Recettes énergétiques réalisées par l'UVE, électriques et thermiques dans le cas où l'option est levée ;

- Recettes issues de la valorisation des matières sur le site de l'UVE ;
- Recettes sur le traitement de tonnages tiers via le droit d'usage ;
- Redevance pour frais de contrôle et de gestion.

Le montant total d'investissement prévu est de 125,15 M€ (126,30 M€ en incluant l'option). Les travaux ont débuté au mois de septembre 2024.

Le financement des investissements sera effectué par cession de créances Dailly. L'objectif principal de cette cession est de permettre au SMPRB d'obtenir un coût de financement attractif auprès des établissements bancaires. Les conditions d'un financement long terme sont optimisées pour la personne publique lorsque les redevances financières couvrant tout ou partie de l'investissement et de son financement font l'objet d'une cession de créances.

D'autre part, le SMPRB versera une subvention de 18M€ au concessionnaire pour le financement des travaux. Les subventions sont versées en fonction de la réalisation de jalons opérationnels.

Sur les 9M€ prévus dès 2024, seuls 4 681 000 € ont été versés.

Le coût net refacturé par le concessionnaire au SMPRB s'élève à 34€/T jusqu'à la fin des travaux.

Dans le cadre des travaux, il était prévu un budget de 500 000€ pour la gestion des terres polluées. Au regard de l'avancement, cette gestion pourrait amener à un coût supérieur. Aucune information n'est encore précise à ce jour. Des discussions et des négociations seront menées avec Suez. Une prévision de 750 000 € a été budgétisée pour 2025.

b) Le Tri Mécano Biologique de Saint-Malo (TMB)

La réglementation n'est pas favorable à la poursuite des activités du TMB en l'état au-delà du 1^{er} janvier 2027. Le compost issu des ordures ménagères ne pourra plus être utilisé en amendement organique pour les cultures.

En Comité syndical du 25 octobre 2024, il a été acté la fermeture de l'activité TMB au 1^{er} juin 2027.

Dans le projet de l'UVE, les 20 000 t actuellement accueillies sur le TMB seront accueillies à l'UVE de Taden (une dérogation de 6 mois supplémentaire pour le TMB sera à solliciter).

L'étude du devenir du site du TMB menée en 2024 a permis de mettre en évidence et acter les orientations suivantes, présentées en Comité syndical du 25 octobre 2024 :

- Maintenir la disponibilité des halls de fermentation et de maturation pour un éventuel accueil de biodéchets à horizon 3-4 ans ;
- Démanteler le process industriel (tube de pré-fermentation et équipements de tri) pour permettre la construction d'un quai de transfert de collecte sélective en réutilisant la fosse actuelle et en créant une continuité entre le bâtiment fosse et le bâtiment process actuel, répondant ainsi à un besoin de quai de transfert pour la collecte sélective pour Saint-Malo Agglomération voire d'autres adhérents.

Au cours du 2nd semestre 2025 et sur l'année 2026, une étude de faisabilité pour la construction du quai de transfert sera menée.

Également, de nombreux points sont à travailler avec les services de Saint-Malo Agglomération : points juridiques, financiers et techniques, ainsi que les aspects liés aux ressources humaines. Pour rappel, le site est exploité en régie avec une équipe de 6 agents.

c) Les centres de transfert

Centres de transfert OMR

Un montant d'environ 220 000 € est budgétisé, comme chaque année, pour des travaux de maintenance et/ou de mise en sécurité des 5 centres de transfert OMR.

Centre de transfert CS

En 2025, les modalités de transfert de la CS seront les suivantes :

- Sur les quais de St Aubin et de Tinténiac : collecte sélective de Valcobreizh ;
- Sur le quai de Baguer-Pican : collecte sélective de CCDol. Un dispositif anti-envol est à mettre en place par le SMPRB (estimé à 25 000€) ;
- Sur l'ancien centre de tri de SMA : collecte sélective SMA et CCCE. Nouvelles charges de 140 000 € pour le SMPRB (120 000€ de fonctionnement + 20 000€ blocs béton).
- Sur le site de Robidou (ou à défaut sur un site restant à définir dans le cadre d'un marché public à lancer) : collecte sélective de DA. Nouvelles charges de 140 000€ (100 000€ pour le fonctionnement + 40 000€ travaux suite étude ICPE).

Par ailleurs, les frais d'études suivants sont prévus :

- Etudes préalables futur quai de transfert DA (si terrain identifié) : 40 000€ ;
- Etude d'opportunité pour un quai de transfert sur CCCE : 15 000€ ;
- Etude de faisabilité pour un quai de transfert sur le site actuel du TMB : 40 000€.

A ce stade, 4 M€ sont prévus sur 2026-2029 pour la construction de quais de transfert de collecte sélective.

3. Un équilibre assuré par les participations des adhérents

L'année 2024 n'étant pas budgétairement clôturée, il ne s'agit à ce stade que de prévisions qu'il faut prendre avec prudence.

3.1 Evolution des dépenses attendues pour 2025

	BP 24	Estimation BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
BIO DECHETS	50 000,00	10 000,00	- 40 000,00	- 80,00
CENTRES DE TRANSFERT	379 939,00	474 877,00	94 938,00	24,99
CHARGES DE STRUCTURE SIEGE	900 395,00	934 805,00	34 410,00	3,82
COLLECTE SELECTIVE	6 565 967,00	5 633 221,00	- 932 746,00	- 14,21
COLLECTE SELECTIVE REPRISE MATERIAUX	1 817 429,00	1 504 694,00	- 312 735,00	- 17,21
DECHETERIES	6 357 691,00	6 771 431,00	413 740,00	6,51
DECHETERIES REPRISES MATERIAUX	642 092,00	471 251,00	- 170 841,00	- 26,61
ECO-ORGANISME	500 902,00	983 408,00	482 506,00	96,33
PARCAVAUGOUR	53 500,00	53 500,00	-	-
TMB SAINT-MALO	2 417 180,00	2 126 392,00	- 290 788,00	- 12,03
TRANSPORT DES OMR	431 531,00	462 500,00	30 969,00	7,18
UVE TADEN	6 190 279,00	6 830 698,00	640 419,00	10,35
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors amortissement	26 306 905,00	26 256 777,00	- 50 128,00	- 0,19
AMORTISSEMENTS TMB DE SAINT-MALO	1 000 000,00	927 429,22	- 72 570,78	- 7,26
AMORTISSEMENTS SIEGE	250 000,00	290 000,00	40 000,00	16,00
MONTANT AMORTISSEMENT pour information	1 250 000,00	1 217 429,22	- 32 570,78	- 2,61
Virement à la section d'investissement	7 669 666,00	A définir		A définir

3.2 Structure et gestion de la dette

La dette s'établit au 31 décembre 2024 à un montant de capital restant dû de 1.72M€.

année de mobilisation et profil d'amortissement		Organisme prêteur	Capital restant dû au 31/12/2024	durée résiduelle en année	Date de fin du contrat	Périodicité des remboursements	Taux		Equipements concernés
année	profil						Taux	Index	
2019-SMA	Progressif	SFIL	244 186,31 €	0,9	01/11/2025	Trimestrielle	2,98%	Taux fixe	TMB de Saint-Malo
2019-SMA	Linéaire	ARKEA	350 040,68 €	1,5	30/06/2026	Trimestrielle	Euribor 3M+ 0,49%	Variable sur Euribor3M	TMB de Saint-Malo
2019-SMA	Progressif	CRÉDIT AGRICOLE	164 239,84 €	2	15/12/2026	Trimestrielle	3,53%	Taux fixe	TMB de Saint-Malo
2022-SMPRB	Constant	CRÉDIT AGRICOLE	960 000,00 €	8	05/11/2032	Trimestrielle	1,68%	Taux fixe	Quai de transfert de Saint-Aubin-d'Aubigné
			1 718 466,83 €						

Tous les contrats d'emprunts sont classés A-1 selon la charte Gissler qui établit un niveau de risque des emprunts. Les emprunts classés A-1 sont sans aucun risque pour l'emprunteur.

La charge financière en 2025 sera d'environ 743K€ en investissement pour le remboursement du capital et de 67.5K€ en frais financiers.

Un recours à l'emprunt sera probablement nécessaire pour financer les futurs centres de transfert de collecte sélective du SMPRB.

3.3 Evolution des tarifs pour 2025

a. Tarif OMR-TVI-DIB

Les tarifs OMR, TVI, DIB, Refus TMB permettent de financer les dépenses suivantes :

- Travaux et entretien des centres de transfert des OMR
- Transport des OMR et des refus TMB
- Dépenses liées à l'UVE : AMO, dépenses d'exploitation, TGAP, détournements de TVI, subvention d'équipement pour le financement des travaux, ...
- Charges de structure historiques (avant transfert de compétence).

Les tarifs des OMR, TVI, Refus TMB augmenteront de +2% afin de tenir compte de l'inflation et de la révision des coûts de transport et de +1€/T, hausse liée à la hausse de la TGAP en 2025. La hausse des tarifs reste ainsi limitée grâce aux résultats reportés des années précédentes.

Du fait de l'intégration de Matignon, un tarif UVE Planguenoual sera appliqué pour 2025 pour les tonnes de DA qui seront valorisées sur cette UVE (tonnes de Matignon).

TARIFS ADHERENTS	Tarif en €/t	TGAP en €/t	Taxe communale en €/t	TOTAL en €HT/t	TOTAL en €TTC/t
Tarif UVE OMR	85,81	15,00	1,36	102,17	112,39
Tarif UVE TVI	114,88	15,00	1,36	131,24	144,37
Tarif UVE DIB	96,01	15,00	1,36	112,37	123,61
Tarif UVE refus de tri TMB	96,01	15,00	1,36	112,37	123,61
Tarif TMB OMR	95,00	-	-	95,00	104,50
Tarif UVE Planguenoual	140,00				

TARIFS CLIENTS	Tarif en €HT/t	TGAP en €HT/t	Taxe communale en €HT/t	TOTAL en €HT/t	TOTAL en €TTC/t
Tarif UVE OMR	114,88	15,00	1,25	131,13	157,36
Tarif UVE TVI	146,93	15,00	1,25	163,18	195,82
Tarif UVE DIB	104,28	15,00	1,25	120,53	144,63

b. Tarif Collecte sélective

Le tarif de collecte sélective permet de financer les dépenses suivantes : transfert, transport et tri.

Un tarif commun s'applique à SMA, Valcobreizh, CCDOL.

Concernant DA et CCCE, les tarifs des marchés en cours continueront de s'appliquer jusqu'à juin pour DA et juillet 2025 pour CCCE. Puis, le tarif commun s'appliquera également à DA et CCCE.

2025	Centres de transfert CS	Transport	Tri	Refus de tri
Tarifs communs	En €HT/t entrantes	En €HT/rotation	En €HT/t entrantes	En €HT/t
	30	318	183	168

Concernant le tarif de transfert de la CS, le tarif commun s'appliquera au 1^{er} juillet pour CCCE et à la date de fin du marché de collecte en cours pour DA.

2025	Centres de transfert CS	Transport	Tri	Refus de tri
Tarifs communs	En €HT/t entrantes	En €HT/rotation	En €HT/t entrantes	En €HT/t
	30	318	183	168

c. Tarifs Déchèteries

Les tarifs Déchèteries permettent de financer les dépenses liées aux prestations de location de caissons, de transport et de traitement des déchets des déchèteries.

Les tarifs 2025 proposés ont été calculés à partir des coûts de revient 2024, auxquels une valorisation à 2% sur le transport et 3% sur le traitement a été appliquée.

Un tarif commun s'applique aux adhérents lorsque leur territoire est concerné par les nouveaux marchés du SMPRB. Concernant DA et CCCE, les tarifs des marchés transférés au SMPRB lors du transfert de compétence continueront de s'appliquer respectivement jusqu'à juin 2025 et jusqu'à mai 2025 pour CCCE.

Il est proposé pour 2025, des premiers axes de simplification :

- Par simplification et meilleure lisibilité, un tarif unique de déclassé, quel que soit le flux, à hauteur de 237.68€HT/T, coût moyen de revient de déclassé 2024 (prix unitaires de 209€HT/T à 248€HT/T) ;
- Un seul tarif pour le transport des gravats, recyclables ou non, en raison de tarifs quasi-similaires en 2024 ;
- Le tarif brique plâtrière délibéré en octobre 2024 pour le traitement est complété d'un coût de transport et de location de caissons ;
- Un seul tarif pour le transport des déchets verts petit volume, broyés ou non, en raison de tarifs quasi-similaires en 2024 ;
- Un seul tarif pour le transport des déchets verts grand volume, broyés ou non, en raison de tarifs quasi-similaires en 2024.

2025 Tarif déchèteries - tarif commun	Tarif	TVA
SMA, VALCOBREIZH, CCDOL, CCE, DA - Tarif commun	Tarifs communs par nature de déchets détaillés dans le tableau ci-dessous	5% ou 10% selon nature de déchet
DA (pour certains flux de déchets)	Tarifs marchés en cours	5% ou 10% selon nature de déchet

TARIFS € HT y/c TGAP pour flux concerné	Location		Transport		Traitement		Déclassement en €/tonne		Transport d'urgence (surcoût au coût de rotation)	
Amiante	78,28	€HT/mois	249,9	€HT/rotation	115,69	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	5,3	€HT/rotation
Gravats	78,28	€HT/mois	79,54	€HT/rotation	7,93	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	5,3	€HT/rotation
Gravats recyclables	78,28	€HT/mois	79,54	€HT/rotation	6,36	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	5,3	€HT/rotation
Incinérables	78,28	€HT/mois	117,3	€HT/rotation						
Non-Incinérables	78,28	€HT/mois	158,1	€HT/rotation	203,94	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	53,04	€HT/rotation
Polystyrène	78,28	€HT/mois	159,71	€HT/rotation	241,13	€HT/tonne				
Plâtre	78,28	€HT/mois	147,9	€HT/rotation	90,64	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	53,04	€HT/rotation
Ferrailles	78,28	€HT/mois	137,7	€HT/rotation					212,16	€HT/rotation
DD Hors Ecodds					1143,3	€HT/tonne				
Extincteurs					1602,31	€HT/tonne				
Bouteilles de gaz					1942,58	€HT/tonne				
Signaux pyro			1066,85		4100	€HT/tonne				
Pneus	78,28	€HT/mois			618	€HT/tonne				
Cartons/Papiers	78,28	€HT/mois	133,62	€HT/rotation	34,93	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	47,74	€HT/rotation
Bois A	78,28	€HT/mois	101,98	€HT/rotation	7,21	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	53,04	€HT/rotation
Bois B	78,28	€HT/mois	101,98	€HT/rotation	24,29	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	53,04	€HT/rotation
Bois AB	78,28	€HT/mois	101,98	€HT/rotation	36	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne	53,04	€/rotation
Briques plâtrières	78,28	€HT/mois	98,42	€HT/rotation	144,88	€HT/tonne				
Déchets verts	78,28	€HT/mois			6,32	€HT/tonne	237,68	€HT/tonne		
Déchets broyés					412	€HT/heure			Broyage d'urgence en €HT/heure	26,78
Déchets verts petit volume			70,81	€HT/rotation						
Déchets verts grand volume			176,9	€HT/rotation						

Les taux de TVA suivants s'appliqueront :

Taux de TVA	Location	Transport	Traitement	Déclassement en €/tonne	Transport d'urgence (surcoût au coût de rotation)
Amiante	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Gravats	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Gravats recyclables	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Incinérables	10,0%	10,0%			
Non-Incinérables	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Polystyrène	5,5%	5,5%	5,5%		
Platre	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Ferrailles	5,5%	5,5%			5,5%
DD Hors Ecodds			10,0%		
Extincteurs			10,0%		
Bouteilles de gaz			10,0%		
Signaux pyro		10,0%	10,0%		
Pneus	10,0%		10,0%		
Cartons/Papiers	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Bois A	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Bois B	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Bois AB	5,5%	5,5%	5,5%	10,0%	5,5%
Briques plâtrières	5,5%	5,5%	5,5%		
Déchets verts	5,5%		5,5%	10,0%	
Déchets broyés			5,50%	Broyage d'urgence 10%	
Déchets verts petit volume		5,5%			
Déchets verts grand volume		5,5%			

d. Tarif TMB

	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025
ELECTRICITE	540	415	423
CHARGES DE PERSONNEL	408	339	417
DETTE	5	40	36
GNR	30	25	30
AUTRES (entretien, réparation,...)	368	337	288
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 351	1 155	1 194
VENTE COMPOST / REPRISE ACIER	15	20	18
REPRISE ACIER	3	9	3
AUTRES	11	60	42
RECETTES FONCTIONNEMENT	29	89	63
DETTE	628	623	636
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	300	171	155
DEPENSES INVESTISSEMENT	928	795	791
DEPENSES NETTES TOTALES	2 250	1 860	1 922
Tonnes entrantes	20 200	20 200	20 200
Coût de traitement TMB en €/T	111 €/T	92 €/T	95 €/T

Un acompte de 160 000€ HT sera facturé mensuellement à Saint-Malo Agglomération pour la prise en charge des dépenses liées à l'activité du TMB.

e. Tarif nouvelles charges de structure

Le montant refacturé au titre des nouvelles charges de structure du SMPRB à la suite du transfert de compétence est réévalué de 238 442 € à 247 960€, soit une augmentation de +4%, liée à l'inflation et aux tonnages.

Nouvelles charges de structure en € TTC	Forfait 2025
CCCE	28 977
CCDOL	24 512
DINAN AGGLO	75 057
SAINT-MALO AGGLO	74 430
VALCOBREIZH	69 801

3.4 Evolution des recettes de reprise

Sur la base d'une poursuite de la baisse des cours, l'estimation des recettes matières est la suivante :

- Reprise matières déchèteries :

Reprise matières déchèteries	2024	2025 (estimation)
Batteries	31 646	33 820
Cartons	157 317	82 033
Ferrailles	453 018	352 818
Bois	110	2 580
Total	642 091	471 251
<i>Evolution année n/n-1</i>		-27%

- Reprise matières collecte sélective :

Reprise matières collecte sélective	2024	2025 (estimation)
Matières triées	1 386 728	1 197 494
<i>Evolution année n/n-1</i>		-14%
Verre	430 701	307 200
<i>Evolution année n/n-1</i>		-29%
Total	1 817 429	1 504 694
<i>Evolution année n/n-1</i>		-17%

3.5 Evolution des recettes liées aux soutiens

Soutiens REP	2024 (estimation)	2025 (estimation)	COMMENTAIRES
Ecosystem	220 902	224 439	Contrat SMPRB pour CCCE/CCDol/DA/SMA
Ecomaison	280 000	271 419	Contrat SMPRB pour CCCE/CCDol/DA/SMA/Valcobreizh
OCAB		487 550	Contrat SMPRB pour CCCE/CCDol/DA/SMA/Valcobreizh
Total	500 902	983 408	

4. Prospective financière

Les dépenses d'investissement du SMPRB correspondent principalement à la subvention d'investissement versées au concessionnaire pour les travaux de l'UVE (18M€), aux centres de transfert de CS.

L'épargne nette positive témoigne de la bonne santé financière du SMPRB.

Le résultat global de clôture reste à un montant satisfaisant permettant de limiter le recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Chaîne de l'épargne	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant	28 233	25 068	25 511	26 154	31 260	38 164	38 830
- Charges fonctionnement courant	22 865	22 586	22 504	23 098	30 258	36 723	37 444
= Excédent brut courant (EBC)	5 368	2 482	3 007	3 057	1 002	1 442	1 386
+ Produits exceptionnels larges	72	30	30	30	30	30	30
- Charges exceptionnelles larges	4	18	20	20	21	21	22
= Epargne de gestion	5 436	2 493	3 017	3 066	1 011	1 450	1 394
- Intérêts de la Dette	90	66	51	26	23	56	58
= Epargne brute	5 346	2 428	2 966	3 040	988	1 395	1 337
- Capital de la Dette	731	743	756	401	138	178	186
= Epargne nette	4 615	1 684	2 210	2 639	850	1 217	1 151
Financement de l'investissement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DI hors annuité en capital	1 223	5 317	8 764	5 580	2 480	1 490	150
+ Variation EGC	4 865	-3 633	-6 554	-2 230	0	0	1 001
- Epargne nette	4 615	1 684	2 210	2 639	850	1 217	1 151
- Recettes Investissement hors empru	393	0	0	0	0	0	0
= Emprunt d'équilibre	1 080	0	0	711	1 630	273	0
Résultat global de clôture	13 916	10 284	3 730	1 500	1 500	1 500	2 500

Données K€

INDEX

AMO : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

CCCE : Communauté de communes Côte d’Emeraude

CCDOL : Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne

CET : contribution économique territoriale (CVAE+CFE)

CS : Collecte Sélective

CT : Centre de Transfert

DA : Dinan Agglomération

DIB : Déchets Industriels Banals

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DOB : Débat d’Orientation Budgétaire

DSP : Délégation de Service Public

DU : Droit d’usage

GER : Gros Entretien Renouvellement

GTA : Groupe Turbo-Alternateur

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

SIG : Soldes intermédiaires de gestion

SMA : Saint Malo Agglomération

SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des ordures Ménagères

SMPRB : Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB : Traitement Mécano-Biologique

TVI : Tout-Venant Incinérable

UVE : Unité de Valorisation Energétique